

**SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021**

Présents : M. TARGNION, Présidente  
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BERRENDORF, Mme BASAULA NANGI, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, Mme FAGNANT, M. FALZONE, M. GALLASS, M. ISTASSE, Mme LEVEQUE, ~~Mme MARECHAL~~, M. MICHELS, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, ~~M. SCHONBRODT~~, M. STOFFELS, ~~M. THOMAS~~, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.  
M. THURION, Chef de corps a.i.  
Mme GAROT, Secrétaire.  
 Décisions n°0015 à 0028

**LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20h05**

Messieurs THOMAS et MICHELS sont excusés.

La séance se tient par vidéoconférence vu l'impossibilité de réunir les Conseillers de police en raison des mesures sanitaires actuelles ;

La séance publique est retransmise en direct sur la chaine You Tube de la zone ;

**0015 Comptable spécial – Contrôle de caisse au 30.09.2020**

Sur proposition du Collège de police ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

PREND ACTE de la vérification des encaisses zonales pour la période 01.01.2020 au 30.09.2020.

**0016 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du 28 janvier 2021 – Approbation**

APPROUVE avec 16 voix POUR et 4 abstentions.

**0017 Personnel – Cadre organique – Modification**

Vu la Loi du 5 août 1992 sur la fonction de police,

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et plus particulièrement les articles 38, 47, 65 à 70, 116, 117, 118, 119 et 248 ;

Vu l'article 8 de la Loi du 24 mars 1999 organisant les relations entre les autorités politiques et les organisations syndicales du personnel des services de police ;

## CONSEIL DE POLICE – 25 FEVRIER 2021

Vu la concertation en Comité de Concertation de Base n° 170 ;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 avril 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 relatif aux formations de base des membres du personnel du cadre opérationnel des services de police et portant diverses dispositions transitoires ;

Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la Police locale ;

Vu le cadre organique actuel de la ZP Vesdre approuvé par la tutelle qui se présente provisoirement (jusqu'au départ à la pension du CDP ADANS-DESTER soit fin décembre 2023 au plus tard) comme suit :

### Cadre opérationnel:

Fonction	Nombre
Commissaire divisionnaire	4 (3+1)
Commissaire	12 (13-1)
Inspecteur(trice) Principal(e)	46
Inspecteur(trice)	184
Agents de police	2
Total	248

### Cadre administratif et logistique:

Fonction	Nombre
Niveau A	6
Niveau B	8
Niveau C	17

CONSEIL DE POLICE – 25 FEVRIER 2021

Niveau D	12
Total	43

Attendu qu'il ressort de l'évolution de l'organisation de la Zone Vesdre la nécessité d'augmenter d'une unité le nombre de CALog niveau B grade commun et de diminuer de deux unités le nombre de CALog niveau D ;

A l'unanimité,

Sur proposition du Collège,

DECIDE :

De modifier le cadre du personnel administratif et logistique comme suit:

Cadre administratif et logistique:

Fonction	Nombre	
Niveau A	6	
Niveau B	9	3 consultants (grade commun) 1 consultant en communication (grade spécifique) 1 comptable (grade spécifique) 2 consultants ICT (grade spécifique) 2 assistants sociaux (grade spécifique).
Niveau C	17	
Niveau D	10	
Total	42	

CONSEIL DE POLICE – 25 FEVRIER 2021

**0018 Personnel – Cadre administratif et logistique – Mobilité 2020/05 / niveau C GAO – Clôture**

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les Arrêtés Royaux et Ministériels d'exécution subséquents;

Vu la décision n° 0095 du Conseil de police du 29 octobre 2020 qui a décidé d'ouvrir deux emplois CALog Niveau C Assistant(e) GAO dans le cadre de la mobilité 2020/05 ;

Considérant qu'un seul candidat a postulé ;

Considérant que par courriel du 1<sup>er</sup> février 2021, le candidat a informé la zone qu'il retirait sa candidature ;

Sur proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

De clore les deux emplois CALog Niveau C (numéro de série 6463) dans le cadre de la phase de mobilité 2020/05.

**0019 Personnel– Cadre administratif et logistique – Recrutement externe statutaire – CALog niveau C GAO – Ouverture d'emploi**

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les Arrêtés Royaux et Ministériels d'exécution subséquents ;

## CONSEIL DE POLICE – 25 FEVRIER 2021

Vu la Circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 sur la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu la note DGS/DSP/C-2011/22746 ;

Vu le cadre du personnel de la police locale de la zone de police Vesdre ;

Considérant qu'en date du 29 octobre 2020, le Conseil de Police par décision n°0095 décidait d'ouvrir deux emplois d'assistant(e) niveau C GAO dans le cadre de la phase de mobilité 2020/05 ;

Considérant qu'un seul candidat a postulé ;

Considérant qu'en date du 1<sup>er</sup> février 2021, le candidat nous a informé par mail qu'il retirait sa candidature;

Vu la décision n° 0018 du Conseil de ce jour qui décide de clore les deux emplois de CALog niveau C (numéro de série 6463) dans le cadre de la phase de mobilité 2020/05;

Vu les besoins actuels de la zone, il est proposé de n'ouvrir actuellement qu'un emploi ;

Sur proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- D'ouvrir un emploi de CALog niveau C temps plein pour le service GAO dans le cadre d'un recrutement externe statutaire et de limiter le nombre de candidatures à 50.
- La sélection comprendra un écrit ainsi que le passage des 10 premiers classés devant une commission de sélection.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 20.**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.**

**0020 Personnel – Cadre administratif et logistique – Recrutement externe statutaire – CALog niveau C GAO - Commission locale de sélection – Désignation des membres**

**0021 Personnel – Maladie professionnelle – Projet de décision – Notification**

CONSEIL DE POLICE – 25 FEVRIER 2021

**0022 Personnel - Accident de travail - Invalidité permanente - Notification**

**0023 Personnel - Accident de travail – Invalidité permanente - Notification**

**0024 Personnel - Accident de travail - Décision de l'Office Médico-Légal – Notification**

**0025 Personnel - Accident de travail - Décision de l'Office Médico-Légal – Notification**

**0026 Personnel - Accident de travail - Décision de l'Office Médico-Légal – Notification**

**0027 Personnel - Accident de travail - Décision de l'Office Médico-Légal – Notification**

**0028 Personnel - Accident de travail - Décision de l'Office Médico-Légal - Notification**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h35**

La secrétaire,  
Kathleen GAROT

La Présidente,  
Muriel TARGNION